

## CAPA des CPE du vendredi 21 janvier 2022

### Déclaration des élus du SNES-FSU

Cette CAPA de contestation des rendez-vous de carrière se tient, aujourd'hui, dans un contexte de fortes tensions pour les personnels, parmi eux CPE et assistants d'éducation mis à rude épreuve depuis bientôt deux années, et plus particulièrement depuis le retour des vacances.

Mises en première ligne dans la gestion des protocoles sanitaires successifs, pour lesquels les personnels sont désormais informés par voie de presse, les vies scolaires sont au bord de l'implosion: gestion des cas COVID, tracing, parfois sans infirmières scolaires, désorganisations liées aux importantes absences des personnels à gérer, gestion de la demi-pension et de l'internat en mode dégradés, etc. qui s'ajoutent aux missions statutaires et dégradent les conditions de travail des CPE comme des AED, fautes de dotations supplémentaires accordées depuis 5 ans.

Vous nous répondrez sûrement que le ministère a finalement décidé d'accorder des dotations supplémentaires en postes d'AED, pour la fin de l'année, en réponse aux revendications des personnels. Toutefois, les 1500 postes promis nationalement ne seront malheureusement pas suffisants pour couvrir l'ensemble du territoire et répondre à toutes les problématiques locales. De plus, il est quand même regrettable qu'il ait fallu une journée de grève historique pour que les personnels soient entendus sur cette revendication (les autres restant toujours sans réponses), alors que cela fait maintenant 20 mois que le SNES FSU ne cesse de dénoncer l'insuffisance des moyens accordés aux vies scolaires.

Du côté des postes de CPE, nous notons la création de 18 postes pour la rentrée prochaine. Nous aurions pu nous en réjouir :

- si ces créations avaient été accompagnées d'un plan pluriannuel de créations de poste pour pallier l'absence de création à la hauteur des besoins depuis plusieurs années,
- si ces créations n'avaient pas été financées sur le dos de nouvelles et massives suppressions de postes d'enseignants,
- si nous n'avions pas appris, entre temps, que cette annonce n'est en réalité qu'un effet d'annonce, puisque finalement ce ne seront que 16 postes qui seront créés de façon pérenne, 2 ETP n'étant finalement que provisoires,
- si le ministère n'avait pas clairement fléchés ces postes sur les internats d'excellence et le dispositif « mixité sociale », au détriment du reste et des situations les plus urgentes, elles-mêmes déficitaires au regard de l'outil de répartition arrêté par notre administration.

Comprenez et entendez la fatigue et le sentiment de mépris croissant des personnels de vie scolaires, qui se sont massivement mobilisés le jeudi 13 janvier.

Au mois de novembre, le SNES FSU a lancé à l'attention de la catégorie, une enquête sur les conditions de travail des CPE, dont nous publierons très bientôt l'ensemble des résultats. Parmi les répondants :

- 70,45 % des collègues estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées ces 5 dernières années
- et 76,14 % estiment être en situation de tension au travail.

Outre les questions liées aux obligations de service et aux missions, la majorité des répondant.e.s dénonce l'explosion de la charge de travail, l'insuffisance des moyens (postes) et le manque, quand ce n'est pas l'absence, de reconnaissance.

Pour en revenir à l'ordre du jour, nous tenons, avant de commencer les débats, à attirer votre attention sur la répartition genrée des avis recteurs. Alors que la catégorie est composée à 72,1 % de femmes, il est fort regrettable de constater que sur les deux derniers rendez-vous de carrières, seules 66,7 % des femmes ont des avis « excellent », notamment à des moments de la carrière où il est plus difficile pour les femmes de concilier vie personnelle/vie professionnelle.

La FSU a porté la demande de la mise en œuvre de groupe de travail relatif à l'évaluation professionnelle dans le cadre du plan égalité professionnelle. Nous remercions à nouveau madame le Recteur d'avoir accédé à notre demande lors du Comité Technique Académique du 6 décembre en s'engageant à la mise en œuvre de ce GT. Si nous avons bien conscience que ces travaux seront longs et doivent prendre du temps, nous souhaitons, de nouveau, attirer votre attention sur l'urgence de la situation et la nécessité d'entamer ces travaux au plus tôt, afin de ne pas laisser les inégalités existantes se creuser davantage.

Enfin, nous avons exprimé, il y a un instant, le mépris que subissent les collègues depuis cinq ans. Lorsque le PPCR a été mis en œuvre, engagement avait été pris de la part de l'administration de valoriser les parcours professionnels, l'idée était alors de rétablir une relation de confiance entre évalués et évaluateurs, et de redonner confiance envers l'administration et d'instaurer une évaluation plus juste. Or, si le nombre de saisine de la CAPA est faible pour les CPE, les retours que nous avons de la part des collègues ne vont pas dans ce sens, et nombreux sont ceux qui, désabusés, ne font tellement plus confiance à l'administration qu'ils ne voient plus l'intérêt de saisir la CAPA : pourquoi subir plus de mépris que celui que nous subissons déjà ?! Il serait intéressant de revenir, dans le cadre du dialogue social, sur les modalités des rendez-vous de carrière pour les CPE qui semblent varier d'un évaluateur à l'autre, et pour lesquels de nombreux collègues nous signalent qu'une séance avec des élèves leur a été imposée, parfois même dans un contexte qui ne le justifie pas, rendant ainsi l'évaluation artificielle.

Nous rappelons que l'évaluation des CPE doit porter sur l'ensemble de la carrière et pas uniquement sur la seule rencontre avec un.e IA IPR ou sur l'année en cours, et que les contingents de promotions dans la carrière ne doivent pas piloter celle-ci. Nous demandons donc que l'examen de l'unique recours qui nous réunit, aujourd'hui, tienne compte de l'ensemble du parcours et de la carrière de l'agent, et que son engagement tout au long de celle-ci soit enfin valorisé et reconnu au travers de l'appréciation finale de Madame le Recteur.

Les collègues sont attachés à la reconnaissance de leur investissement et de leur travail ; l'évaluation de leur valeur professionnelle n'a pas à être influencée par des quotas qui deviennent une source d'injustice dans le résultat final du processus du rendez-vous de carrière. Pour le SNES-FSU, aucun quota ne doit exister et limiter les avis des évaluateurs tout au long du processus d'évaluation. C'est bien pour cela que nous revendiquons toujours la déconnexion totale entre l'avancement et l'évaluation des CPE, avec une carrière accélérée pour tous sur les trois grades et la création d'un corps d'inspection spécifique avec des personnels issus du corps.

Si la mise en œuvre de PPCR a constitué une avancée pour tous les collègues qui peuvent parcourir l'intégralité de la classe normale en 26 ans maximum contre 30 précédemment, il est profondément regrettable que le Ministère ne soit pas allé au bout de la logique en déconnectant totalement la carrière de l'évaluation.

Nous terminerons cette déclaration en renouvelant l'appel à la grève interprofessionnelle du 27 janvier. La profession subit depuis 30 ans une perte considérable de son pouvoir d'achat, elle a même tendance à se paupériser. Alors que depuis 2010 l'inflation a augmenté de 12%, nos salaires

eux, sont restés gelés ! Pour le SNES-FSU, il est urgent de dégeler et d'augmenter le point d'indice dans les 3 versants de la Fonction publique, en l'indexant sur la hausse des prix.

Pour terminer, nous tenons à remercier les services pour la transmission des documents préparatoires et des données statistiques demandées par les syndicats de la FSU, ainsi que pour les échanges et leur disponibilité.

Les commissaires paritaires CPE du SNES FSU